



## ■ JEUNES PROFESSIONNELS EN DÉLÉGATION (JPD)

Ce programme de stages de haut niveau a pour objectif de permettre à de jeunes professionnels des États membres de l'Union européenne (UE) de bénéficier d'une expérience au sein d'une délégation de l'UE et ainsi d'acquérir une meilleure compréhension des politiques communautaires dans le domaine des relations extérieures.

### Qui peut postuler ?

Les candidats doivent avoir la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne et être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master dans un domaine pertinent pour les activités des délégations. Les candidats doivent également justifier d'une expérience professionnelle maximale de quatre années, dont un an au maximum avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission ou tout autre organe de l'UE.

### Quand postuler ?

L'appel à candidatures est publié sur le site France Diplomatie et relayé par la lettre d'information de la DFI. Ce programme n'est ouvert qu'une année sur deux.

### Comment postuler ?

Le dossier doit être déposé sur le site France Diplomatie, en utilisant l'application Carrières internationales en ligne (CIEL) avant la date limite indiquée. Les candidats ne peuvent effectuer qu'un seul vœu. La présélection est effectuée par le MAEDI.

### Quelle durée ?

La convention est d'une durée de neuf mois renouvelable une fois.

### Quelle rémunération ?

Sur la base de la convention de stage qu'ils ont signée, les stagiaires percevront une bourse mensuelle du SEAE. D'autres contributions peuvent être versées forfaitairement (logement, voyage, etc.).

## INFOS PRATIQUES

### LA LETTRE D'INFORMATION DE LA DFI

Cette lettre hebdomadaire permet de s'informer sur l'actualité du recrutement dans les OI et de découvrir les opportunités d'emplois et de stages.

Pour s'abonner à la lettre d'information de la DFI, il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [dfi.dgp-nuoi-subscribe@liste.diplomatie.gouv.fr](mailto:dfi.dgp-nuoi-subscribe@liste.diplomatie.gouv.fr)

### UNE RUBRIQUE DÉDIÉE SUR LE SITE DU MAEDI

La DFI met à votre disposition des outils de recherche d'emploi sur le site France Diplomatie, dans la rubrique Emplois, stages, concours > Travailler dans les organisations internationales. Vous y trouverez notamment des informations sur les salaires et les grades en OI (voir Questions fréquemment posées)

Pour y accéder rapidement : [www.diplomatie.gouv.fr/dfi](http://www.diplomatie.gouv.fr/dfi)

### LES AUTRES PROGRAMMES DESTINÉS AUX JEUNES PROFESSIONNELS

Certaines organisations financent chaque année sur leurs fonds propres des programmes de recrutement de jeunes professionnels déjà expérimentés. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site France Diplomatie, rubrique « Travailler dans les organisations internationales ».

### COMMUNIQUEZ AVEC LA DFI

Vous pouvez contacter la DFI et poser vos questions sur les emplois dans les organisations internationales (OI) en écrivant à l'adresse suivante : [dfi.dgp-nuoi-fi@diplomatie.gouv.fr](mailto:dfi.dgp-nuoi-fi@diplomatie.gouv.fr)

# LES PROGRAMMES « JEUNES » DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) finance plusieurs programmes permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une expérience au sein d'organisations internationales : Jeunes experts associés (JEA/JPO) auprès des Nations unies, de la Banque mondiale ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; Volontaires des Nations unies (VNU) ; Jeunes professionnels en délégation de l'UE (JPD).

Ces programmes sont mis en œuvre par la Délégation aux fonctionnaires internationaux (DFI) du ministère.

## ■ JEUNES EXPERTS ASSOCIÉS AUPRÈS DES NATIONS UNIES (JEA/JPO)

Ce programme permet à de jeunes professionnels d'acquérir ou de développer une expérience internationale au sein du système des Nations unies, en vue de faciliter par la suite leur accès à une carrière multilatérale.

### Qui peut postuler ?

Les conditions requises sont confirmées sur [www.diplomatie.gouv.fr/dfi](http://www.diplomatie.gouv.fr/dfi) au moment de l'appel à candidatures. À savoir :

- être âgé entre 25 et 32 ans (au 31 décembre de l'année en cours) ;
- être titulaire d'un master 1 ou d'un bac +4
- avoir au minimum 3 années d'expérience professionnelle rémunérée, si possible dans un contexte international.

### Quels emplois ?

Les postes d'experts sont financés par le MAEDI dans des domaines très divers : affaires humanitaires, ressources humaines, environnement, etc.

### Quand postuler ?

L'appel à candidatures est publié sur le site France Diplomatie au premier trimestre de l'année en cours et relayé par la lettre d'information de la DFI.

### Comment postuler ?

Le dossier doit être déposé sur le site France Diplomatie, en utilisant l'application Carrières internationales en ligne (CIEL) avant la date limite de l'appel à candidatures. Le candidat peut effectuer deux vœux sur l'intégralité de la programmation. Les entretiens de présélection des candidats sont effectués par le MAEDI, et les sélections finales par l'organisation d'accueil.

### Quel type de contrat ?

Le jeune expert est directement employé par les Nations unies, dans les conditions prévues par le régime commun de l'organisation, et bénéficie des immunités et privilèges accordés aux fonctionnaires internationaux. Il signe un contrat avec l'organisation qui le rémunère directement. Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable une fois. Une troisième année peut être envisagée dans certaines organisations et sous conditions.

### Quelle rémunération ?

La première année, les JEA sont rémunérés dans la grille des salaires des Nations unies au grade d'entrée (P1) et si leur contrat est renouvelé, ils accèdent au grade P2. La rémunération nette est calculée sur la base d'un salaire brut dont est déduit un impôt interne (*staff assessment*) et majorée selon le lieu d'affectation du poste. Elle tient compte de la situation personnelle de l'agent (personnes à charge).

## ■ LES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (VNU)

Les VNU sont chargés de soutenir l'Organisation des Nations unies dans divers domaines d'activité : actions humanitaires, développement durable, opérations de maintien de la paix. Ils peuvent être issus de champs de compétences variés : agriculture, santé, éducation, sciences sociales, industrie, infrastructures, etc.

### Qui peut postuler ?

Les candidats « VNU jeunes » doivent être âgés entre 23 et 27 ans au 31 décembre de l'année en cours, maîtriser l'anglais et être titulaires d'un master.

Les candidats « VNU spécialistes » doivent avoir 25 ans minimum au 31 décembre de l'année en cours, une expérience préalable de 2 ans, maîtriser l'anglais et être titulaires d'un master.

### Quelles missions ?

Le programme VNU jeunes, permet à de jeunes diplômés d'acquérir, dans leur domaine de spécialité, une expérience de volontaire à l'international pour une durée de 12 mois.

Les VNU spécialistes participent à des projets mis en œuvre par les agences hôtes en faveur du développement et de la paix en collaboration avec les partenaires et les communautés locales.

### Quand postuler ?

L'appel à candidatures est publié sur le site France Diplomatie et relayé par la lettre d'information de la DFI.

### Comment postuler ?

**Pour les postes de VNU jeunes :** le dossier constitué doit être déposé sur le site France Diplomatie, en utilisant l'application Carrières internationales en ligne (CIEL) avant la date limite indiquée. Les candidats sont présélectionnés par la DFI.

**Pour les postes de VNU spécialistes :** l'appel à candidatures est relayé sur le site France Diplomatie. Les candidats doivent s'inscrire sur la base de données des VNU (*roster*) sur le site [unv.org](http://unv.org) pour proposer leur candidature. La sélection des candidats est effectuée par le bureau central des VNU à Bonn en lien avec les bureaux d'accueil sur le terrain.

### Quel type de contrat ?

VNU jeunes : contrat de 12 mois, non renouvelable.

VNU spécialistes : contrat de 12 mois renouvelable une fois

### Quelle rémunération ?

Les VNU bénéficient d'une indemnité mensuelle de subsistance.

